

L'art est un autre domaine de préoccupation touchant l'intérêt national. Nous remarquons maintenant que, si une œuvre d'art devient célèbre au point d'être d'importance nationale, on empêchera son exportation du Canada. Je pense que nous devons nous rendre compte que, dans de nombreux domaines artistiques, l'important n'est pas seulement d'être prophète en son pays, mais que la célébrité est souvent liée à la reconnaissance internationale, et qu'il est manifestement difficile d'être reconnu sur le plan international si l'art, l'artisanat et la littérature sont jugés trop importants pour être exportés. Bien qu'approuvant entièrement ce projet de loi, je pense qu'il ne faudrait jamais perdre de vue les artistes au seuil de la célébrité si la reconnaissance internationale doit limiter dans une certaine mesure leur ascension.

Je me préoccupe d'autre part de la concurrence entre les régions et la nation. Je pense qu'il est important que nous insistions pleinement pour assurer la pérennité de cette loi, et éventuellement la revoir à l'avenir, de façon non seulement à ce qu'elle garantisse l'intérêt national, mais aussi à ce qu'elle aide les régions et les petites localités à protéger leur patrimoine culturel, car c'est manifestement au niveau de l'ensemble de toutes les petites localités du Canada que se pose le principal et véritable problème d'intérêt national.

A mon avis, le ministre a présenté deux amendements qui sont bons et importants. Je suis heureux qu'il l'ait fait, car je crois qu'ils renforcent considérablement la portée de la loi; nous ne pouvons que nous en féliciter. Il y a la question de l'expropriation dans l'intérêt national. Il importe qu'un artiste soit reconnu dans le monde entier. L'étude de cette loi nous donne l'occasion de souligner que nous devrions prêter toute notre attention au développement d'un art canadien. Les produits ouvragés, les écrits et les tableaux doivent également pouvoir atteindre à une valeur internationale; il ne faut pas nécessairement les confiner aux dimensions du Canada. Si nous les conservons dans le cadre étroit du nationalisme, ils ne pourront atteindre à la vraie grandeur.

Le ministre a décidé de ne pas exercer de pouvoir discrétionnaire sur les artistes, il a donné autorité aux organismes indépendants établis dans le cadre de la loi; j'en suis particulièrement heureux. Il est très important que des organismes gouvernementaux et, en particulier, des ministres de la Couronne, n'aient pas à décider des canons de la culture à la place des Canadiens. Les membres du comité se sont demandé si le ministre ne devrait pas exercer davantage son autorité pour protéger l'art du Canada.

Certains arguments en faveur de cette position méritaient au moins l'examen, mais je suis heureux que le ministre ait finalement résisté à ces instances; en effet, les responsables politiques pourraient être tentés d'établir un contrôle étroit et de décider des normes culturelles, je pense que la loi, malgré certains inconvénients, permet d'éviter ce danger. Je constate avec plaisir que c'est à un organisme indépendant que sera confiée la mission de définir la culture canadienne, les valeurs auxquelles nous sommes attachés et l'intérêt national à long terme.

Pour conclure, permettez-moi de dire qu'il s'agit là d'une mesure qui mérite notre appui. J'ai exposé quelques sujets de préoccupation. J'aimerais répéter que nous ne devons

Biens culturels—Loi

rien épargner pour protéger notre culture, tout en nous abstenant autant que possible, en tant que gouvernement, d'influer sur sa définition. Cette définition, dont on ne reconnaît pas toujours la place dans un contexte historique, marche toujours de pair, je pense, avec l'évolution de la complexité de l'être humain, et le rôle du gouvernement se borne à consigner et à enregistrer mais non à définir les valeurs bonnes ou mauvaises.

● (1440)

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je m'associe à mon collègue le député de Battle River (M. Malone), qui a parlé d'un sujet très important en termes intelligents, choisis et éloquents, et je félicite le ministre. C'est la première fois que j'ai l'occasion de parler d'une de ses initiatives. Je pense que cette initiative est très heureuse.

Ce bill a fait l'objet d'un examen attentif en comité et à l'étape de la deuxième lecture. Mon collègue le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui a l'esprit très éveillé, a découvert quelques points qui demandent à être surveillés, ce que nous ferons à l'avenir. Je sais que les amendements apportés ont amélioré le texte, comme il se doit. Je suppose qu'il faudra peut-être plus tard remanier certains passages du bill, car nous savons tous qu'il s'agit d'une mesure fort opportune, qui a longtemps tardé à venir et qui, de ce fait, mérite d'autant plus de recevoir notre appui.

J'ai toujours réclamé à la Chambre un peu plus d'attention à notre héritage culturel. Nous avons tellement gaspillé, tellement dilapidé et à bien des occasions tellement bradé de choses que nous aurions dû conserver et apprécier. Je regretterai toujours que la résidence de notre premier premier ministre soit la propriété d'un autre gouvernement et que la maison qui fut longtemps la résidence de notre grand et premier internationaliste, sir Robert Borden, ait été démolie. Cette maison aurait dû servir de résidence soit pour l'Orateur de la Chambre soit pour le chef de l'opposition. Mais tout cela est chose du passé, et j'espère que nous en avons maintenant tiré une leçon. Nous en sommes à une étape de notre développement—et je remarque que le bill en question est le prochain sur la liste—où nous avons ravagé notre milieu. Aussi frissonnons-nous maintenant à la pensée de ce qui pourrait arriver si nous ne nous soucions pas de l'environnement. À l'égard de notre histoire et de notre culture, nous avons montré beaucoup trop d'insouciance et de négligence. Il n'existe dans le monde presque aucun pays qui ne pourrait nous donner des leçons en ce qui concerne les archives et les musées.

Au cours de tout ce débat, nous n'avons peut-être pas assez prêté attention au fait que cette mesure ne représente qu'une modeste contribution par rapport à ce qui s'est fait dans le secteur privé. Je me réjouis beaucoup de l'existence de nombreux organismes qui s'intéressent à notre patrimoine dans des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard et à l'échelon fédéral. Ni le secteur gouvernemental ni le secteur privé ne peuvent suffire à la tâche. J'approuve ce bill parce qu'il permet au gouvernement d'assurer la direction, mais sans lui conférer de droit de préemption dans tout le domaine.